



Présence d'amiante malgré diagnostic négatif

Par **FastFrench**, le **25/09/2008** à **16:02**

Bonjour,

nous venons d'acheter une maison de 1965 à fin juillet 2008. Lors de la vente, le diagnostic amiante nous a été remis: il indiquait l'absence d'amiante, sans aucune réserve.

Pourtant, depuis nous avons fait venir des entrepreneurs pour faire des devis sur les travaux à réaliser, et plusieurs nous ont signalé la présence d'amiante: au sol (sorte de lino sous une moquette) et dans plusieurs conduits de ventilation.

A votre avis, que devrions-nous faire ? Pouvons-nous nous tourner contre le diagnostiqueur ou le vendeur ? Sous quelle forme ?

Merci d'avance pour ceux qui pourront nous conseiller.